

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 mai 2013

Présidence : M. André CATTIN

1. Appel : 91 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

Excusée : Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BEURET Philippe, DUPUIS Pierre-Alain, FREI Maurice, KARLEN Dominique, MERMILLIOD Nathalie, STALDER Olivier, UELTSCHI Bernard, UDLRY Doris

Absent : TAWIL Joël

2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président présente quelques modifications de l'ordre du jour : il ajoute un rapport de minorité pour le préavis N° 101, il ajoute un point 27 bis « Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet des gens du voyage » et, à la demande de la Municipalité, le point 25, soit la réponse à l'interpellation de M. Victor ALLAMAND, est retiré.

M. Gregory DURAND fait remarquer qu'au point 21, motion de M. Christian PUHR, M. A. Cattin, Président, a signé la motion. Certes, rien dans le règlement du Conseil ne l'interdit, toutefois, il trouverait adéquat que le Président se récuse à ce moment et que ce soit le vice-président qui préside la séance. M. le Président allait spontanément le faire.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par 77 oui, 2 non et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale qu'il demandera au 1^{er} Vice-Président de présider la séance lorsque le point traitant de la motion au sujet des SI sera traité.
- Il donne ensuite lecture d'une lettre de remerciements reçue de la commune de La Tour-de-Peilz suite à leur visite dans notre ville.
- Il signale que la sortie du Conseil communal prévue le 12 juin, à savoir la visite de l'entreprise Hublot SA, est annulée. Les horaires n'auraient pas convenu à nombre de Conseillers et de plus, M. Biver n'aurait pas pu être présent. Il est dès lors prévu de faire la sortie le 5 septembre par la visite du Musée du Léman suivie d'une collation offerte par la Municipalité.
- M. le Président informe encore le Conseil que deux pétitions ont été adressées directement à la Municipalité, une concernant la déchèterie, l'autre concernant les horaires des concerts aux Marronniers. La Municipalité répondra directement.
- Il signale encore qu'une étude du centre-ville élargi a été faite par des personnes extérieures. L'idée était de voir les besoins en équipements et infrastructures pour la mobilité afin de pouvoir accueillir les 2000 emplois ou habitants dans les plans de quartier Martinet et Perdttemps-Usteri.

5. Assermentation

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Raymond CARRARD, SOC. Il sera remplacé par M. Clément ROMY, élu par le Bureau et dont l'élection, affichée au pilier public, n'a fait l'objet d'aucun recours.

M. le Président procède à l'assermentation de M. Romy et lui souhaite la bienvenue.

6. Communications municipales

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Maurice GAY au sujet des lampadaires à la route de St-Cergue. Il signale que l'infrastructure se compose de 19 luminaires d'une puissance de 100 watts, réduite à 70 watts de minuit à 5 heures et 3 luminaires à 150 watts, réduite à 100 watts la nuit, près des passages piétons. La consommation par année est de 8469 k/watt par année sur la moyenne des 5 dernières années. Le coût annuel de l'énergie selon le tarif 2012 est de CHF 847.-. Le coût de réalisation comprenant le génie civil, la fourniture et la pose représente CHF 112'088.- HT. Comme le relève M. Gay, aucune loi n'oblige l'installation d'éclairage public, par contre si réalisation il y a, l'éclairage doit répondre à des normes précises. La mise en place de l'éclairage a été motivée afin de marquer la liaison entre le secteur Maison Blanche – RDU et le secteur Asse – Vuarpillière et pour sécuriser un axe qui sera de plus en plus fréquenté, suite au développement des plans de quartiers. Actuellement plus de 4900 véhicules empruntent cet axe. Le secteur Asse-Vuarpillière comprend une centaine d'habitants et plus de 1100 emplois. Il a été opté pour un éclairage routier et non pas uniquement de la zone piétonne. Une étude d'éclairage a préalablement été faite par un bureau spécialisé et les normes sont respectées. Plusieurs réactions positives ont par ailleurs été reçues.

M. le Municipal rappelle encore que samedi 8 juin aura lieu la journée du gaz aux SI.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Jacky COLOMB au sujet des déchets vers la maison de Bourgogne. La moitié de cet immeuble est occupé par l'EMS du Midi et l'autre par des locataires qui ont un bail auprès de la commune de Nyon. Jusque-là, les ordures ménagères étaient mises dans le même container. Or, depuis le 1er janvier, l'EMS est considéré comme une entreprise. Il a donc trouvé une filière d'évacuation de ses déchets pour les ordures, mais pas encore pour le papier et le carton. Force est de constater que les locataires utilisent des sacs blancs qui sont mis dans les containers de l'EMS. Une séance de coordination a eu lieu la semaine dernière. Il s'agira de bien séparer les deux parties afin qu'il n'y ait pas d'erreur. Les coûts de ces travaux seront probablement pris sur le préavis, encore ouvert, concernant les travaux de la maison de Bourgogne.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise qu'à l'entrée de la salle, sont à disposition des informations sur la campagne de comptage.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Bernhard WILLI au sujet du giratoire de la Levratte. Il précise que début juillet, le giratoire et ses alentours seront finalisés probablement lors d'un week-end entier, en fonction de la météo. Le tapis de roulement sera posé, ce qui n'a pas encore pu être fait au vu de la météo exécrable jusque-là. Il rappelle que la priorité était de sécuriser le passage, ce qui a été fait.

M. le Municipal répond également à M. David Vogel au sujet des alertes à la pollution de l'air. En fait, la transmission aux crèches a déjà lieu en cas de pic de pollution.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne des informations, en lien avec le préavis 97, sur une procédure engagée par la Municipalité pour un nouveau schéma directeur du centre-ville afin d'évaluer les équipements indispensables pour permettre l'accueil des 2000 emplois ou habitants prévus dans le centre-ville d'ici 2020, comme indiqué par M. le Président plus tôt. Une attention particulière a été donnée aux questions de circulation et stationnement et aux infrastructures nécessaires dans ce secteur (routes, ponts, tunnel, parkings). Il existe deux approches : l'une consiste à adapter les infrastructures pour répondre aux exigences des projets prévus ou, celle utilisée, l'approche d'adapter le programme aux équipements

existants afin de limiter au strict nécessaire les infrastructures. Le schéma directeur va être imaginé en tenant compte d'une possible modification des programmes des plans de quartiers afin de limiter les investissements pour les infrastructures routières. Il s'agira possiblement de diminuer les surfaces pour des commerces générant une forte fréquentation, donc un important trafic de voitures. En l'état, il est prématuré de définir la forme définitive que prendra la liaison entre la Morâche et la route de St-Cergue, mais la plus vraisemblable semble une liaison dédiée à la mobilité douce. Par ailleurs, une diminution du centre commercial du quartier du Martinet rend possible l'abandon de l'idée d'une liaison entre le chemin du Canal et la rue des Marchandises. Cette étude doit également prendre en compte tous les éléments liés à la mobilité douce, piétons et vélos, ce qui signifie qu'il y aura probablement des passages sous les voies pour les piétons et vélos mais pas pour les voitures. Il précise que les investisseurs des plans de quartiers Martinet et Perdtemps-Usteri, ainsi que les CFF, ont été associés à cette démarche y compris les promoteurs pour le financement de ce schéma. Il est certain, pour revenir au préavis N° 97, que les parcelles doivent être impérativement acquises parce qu'une convention passée avec les promoteurs doit être respectée, quelle que soit la forme de la liaison qui sera choisie. Il corrige encore le rapport N° 97 en signalant que le retard pris par le dossier n'était pas dû à des tensions au sein de l'urbanisme, mais au traumatisme du refus de la petite ceinture et le fait que tous les interlocuteurs de l'époque ont changé. Si la Municipalité a sollicité un report de la réponse à l'interpellation de M. Allamand, c'est afin de répondre en prenant en compte les éléments cités. Le Conseil sera prochainement informé de cette nouvelle approche par rapport à la circulation et la vision urbanistique du centre-ville.

7. Propositions individuelles

Mme Roxane FARAUT-LINARES imagine la surprise et l'agacement des Nyonnais qui, en attente de jardins familiaux depuis de nombreuses années, apprennent dans les journaux qu'il suffit d'occuper illégalement une parcelle communale pour que la Municipalité « recherche une solution pour leur permettre d'aller au bout de leur projet réaliser leur rêve ». Elle est d'autant plus étonnée de l'entrée en négociation par notre Municipalité lorsqu'elle apprend par voie de presse, que les forces de l'ordre ont été accueillies par des jets de pierres et ont dû faire appel à la police cantonale et au DARD pour déloger les squatters de la parcelle N° 304 à la route de l'Etraz, squatters qui menacent déjà de revenir si la ville ne leur trouvait pas de solutions valables. Elle rappelle qu'en 2005 et 2011, des Conseillers communaux avaient déposé des motions demandant la création de jardins familiaux, que cette problématique faisait aussi partie des demandes de Companyon et que, jusqu'à présent, ces demandes faites de manière respectueuse des institutions n'ont pas trouvé un réel écho auprès de notre Municipalité. Dès lors, elle pose les questions suivantes :

- Le porte-parole de la police cantonale ayant indiqué que « le caillassage d'agents de police est rare (...) et que les auteurs risquent d'être accusés de violence contre des fonctionnaires, voire d'émeutes », la Municipalité n'a-t-elle pas conscience de l'extrême gravité de l'attitude des personnes en question ?
- A-t-elle exercé ses responsabilités d'autorité chargée d'assurer l'ordre public en dénonçant les infractions en question et en déposant plainte le cas échéant ?
- En entrant en « négociation » avec des personnes portant ainsi atteinte à l'ordre public, la Municipalité considère-t-elle qu'elle apporte ainsi son soutien aux policiers chargés d'assurer précisément cet ordre public, policiers qui ont risqué leur intégrité physique pour assumer leur mission ?
- Alors que se multiplient de plus en plus d'incivilités dans notre société et que la population en appelle à une intervention forte de l'autorité, la Municipalité considère-t-elle qu'en agissant ainsi et qu'en cédant aux trublions elle renforce la crédibilité des autorités auprès de la population ?
- Enfin, les Nyonnais en attente de jardins familiaux doivent-ils eux aussi se comporter de manière agressive, illégale et menaçante afin d'obtenir des zones de plantage en ville de Nyon ?

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT apporte quelques éléments de réponse et précisions à son intervention. Il estime clairement inacceptable l'échauffourée avec les cailloux envers la police et il n'y a aucune volonté de la Municipalité de considérer que cette manière d'agir peut permettre d'atteindre certains buts. C'est inacceptable, très grave et ne peut être toléré. La Municipalité doit défendre ses policiers et il est dès lors normal de déposer plainte. Ils feront le

nécessaire pour que celle-ci soit suivie d'effet. Un certain nombre de jeunes se sont mal comportés et ils seront sans doute condamnés. En même temps, il s'interroge si le refus de dialogue eut été une solution et il en doute. Certaines règles ont dès lors été fixées : celle d'évacuer avec un délai précis en laissant le terrain propre, ce qui a été respecté. Ensuite, il y a eu une réunion pour leur rappeler un certain nombre de règles. Le but n'est pas de créer de nouvelles règles, mais de voir s'il est possible pour ces jeunes d'expérimenter leur vision de la culture en respectant les règles qui existent pour d'autres. Il espère qu'ils arriveront à une solution qu'il estime beaucoup plus constructive que de jouer au chat et à la souris et d'imaginer que tous les samedis cela devienne un sport collectif de s'implanter à nouveau en provoquant la police, avec le risque que quelques éléments autres puissent se joindre dans un esprit de provocation. Dialoguer ne signifie pas être faible, mais essayer de fixer des règles dans le respect et c'est ce qu'ils essaient de faire. Pour les demandeurs de jardins familiaux, ce n'est pas la bonne méthode, mais ils sont conscients de la demande et vont continuer à l'étudier.

M. Jacky COLOMB intervient en tant Président de la COGES et désire informer le Conseil du fonctionnement insatisfaisant de ladite commission, dû en partie au manque d'assiduité de certains de ses commissaires. Le lendemain se tiendra une réunion qui va s'illustrer une fois encore par l'absentéisme massif des membres. Il vient en effet de recevoir pas moins de sept courriels d'excuse pour cette séance. Le calendrier des séances de la COGES a été établi au mois d'octobre, d'un commun accord avec les commissaires, les dates sont donc connues longtemps à l'avance. C'est la veille de la séance que les excuses pleuvent au point de ne pas atteindre le quorum. Les commissaires s'aperçoivent soudain qu'ils ne peuvent participer pour différentes raisons. La situation est encore péjorée par l'absence d'un commissaire depuis le début de l'exercice 2012. La COGES a dû annuler une séance faute de participants, elle a déjà siégé une fois sans avoir le quorum, ce qui sera probablement encore le cas. Sans vouloir donner de leçon, l'engagement que les Conseillers ont accepté avec leur élection doit être à la hauteur de leurs responsabilités envers les institutions et ne pas mettre en péril leur fonctionnement. Il rappelle encore que les Conseillers s'engagent par serment à exercer leur charge avec conscience, diligence et fidélité.

M. Laurent MIÉVILLE revient sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet des statistiques de la criminalité. La Municipalité avait mentionné l'énergie du corps de police au contrôle de cette criminalité. Il se demande dès lors pourquoi elle ne fournit pas le nombre de contrôles effectués pour le démontrer, comme cela se fait à Genève. D'autre part, il se demande comment expliquer avec cette hypothèse, la réduction d'un tiers des infractions relevées à Genève en 2012 alors que la ville redoublait d'effort en accroissant de manière significative ses contrôles. Il estime que les réponses aux questions n'apportent que peu d'éléments concrets. Les mesures prises ne peuvent pas être communiquées. Il n'est pas fait mention de pression sur les consommateurs comme recommandé par le Conseil. Enfin, il note avec satisfaction que les mesures d'interdictions de périmètre sont utilisées depuis plusieurs mois et des efforts sont en cours pour faciliter leur application par modification des bases réglementaires. De plus, une présence accrue des forces de police est observée sur le terrain. Il attend avec intérêt les résultats de ces mesures en encourageant la Municipalité à faire preuve de transparence quant aux statistiques collectées à l'instar de nos voisins genevois.

Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD demande si la commune peut nettoyer le tag à la Place des Marronniers, présent depuis plus d'une année.

M. Braulio MORA fait remarquer qu'il n'y a que peu d'ouvriers qui travaillent sur le chantier des Tattes d'Oie et il estime qu'il ne faut dès lors pas s'étonner que cela prenne du retard. Vu le nombre de chantiers annoncés, il pense que dans les critères d'adjudication des travaux, il faudrait inclure la planification.

De plus, il signale que le container des déchets organiques à la Redoute est sous scellés, peut-être suite au non-respect des consignes par certaines personnes. Toutefois, ce n'est pas une raison pour pénaliser tout un quartier et actuellement des déchets sont déposés autour des containers.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que les travaux de la route des Tattes d'Oie ne sont absolument pas en retard et que la fin est prévue, selon le préavis, durant le mois d'octobre.

Mme Josette GAILLE signale que la pendule de la Tour de l'horloge ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines.

D'autre part, elle indique que, lors de l'assemblée générale de l'ASSN, Mme la Municipale des Sports a expliqué aux membres que la mise en application du programme HarmoS allait entraîner des modifications quant à l'utilisation des locaux scolaires, des salles de gymnastique et de la piscine par les sociétés. Il s'agira de plus de 40 heures par semaine qui seront supprimées puisque les locaux ne seront disponibles qu'à partir de 17h.15 au lieu de 16h. 15 actuellement. Des centaines d'enfants vont être pénalisés et devront se déplacer dans d'autres communes. Afin de pallier à ce manque, elle demande à la Municipalité de couvrir par une infrastructure (métallique, bois, tente) le terrain de sports qui se trouve à côté de la piscine du Rocher. On pourrait ainsi récupérer 2-3 salles de gymnastique et en libérer quelques-unes à 16h.30. Elle demande à la Municipalité de ne pas classer cette demande avant une étude approfondie.

Au sujet de l'horloge, M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que le Service de Bâtiments a tout de suite été averti qu'elle ne fonctionnait pas, mais que, vu son ancienneté, et il a été difficile de trouver une personne capable de la réparer. Toutefois, depuis le jeudi précédent, elle fonctionne à nouveau.

M. Christian PUHR souhaite connaître les critères d'attribution des places mises au concours chaque année pour les jeunes afin de nettoyer les bâtiments scolaires durant l'été.

8. *Rapport N° 97 concernant une demande de crédit de CHF 353'200.- pour la division des parcelles inscrites dans le périmètre du plan de quartier Morâche et crédit de CHF 612'000.- TTC pour la réalisation des accès aux bâtiments Nos 4 et 5 dudit plan de quartier.*

Rapporteur : M. Philippe-Jean PERRET

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission, soit la modification du point 2 des conclusions comme suit :

2. Un crédit de CHF 512'000,- TTC pour la réalisation des accès aux bâtiments nos 4 et 5 dudit plan de quartier, dépense qui sera à porter au compte No 9143.20 – dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est accepté par 80 oui, 4 non et 3 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Jean-Pierre VUILLE estime que, si l'achat des parcelles ne pose aucun problème pour anticiper une liaison entre la route de St-Cergue et l'avenue Alfred-Corot, son aménagement n'est pas urgent. Par conséquent, il propose d'accepter le point 1 des conclusions et refuser le deuxième. Il dépose dès lors l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit CHF 353'200.- pour la division et l'acquisition des parcelles inscrites dans le périmètre du plan de quartier Morâche, dépense qui sera à porter au compte N° 9143.20 - dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans;
2. de refuser d'accorder un crédit de CHF 612'000.- TTC pour la réalisation des accès aux bâtiments N° 4 et 5 dudit plan de quartier, dépense qui sera à porter au compte N° 9143.20 - dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme Margaux CARRON faisait partie de la commission et signale qu'un tel amendement n'a pas été proposé suite à une longue discussion. La convention, que le Conseil a acceptée,

était de fournir un aménagement à ces bâtiments, décision sur laquelle on ne peut revenir. Les propriétaires ne vont pas accepter de fournir ces aménagements. Elle estime dès lors que l'on ne peut pas accepter cet amendement.

M. Christian UDASSE est interpellé car le premier amendement a été accepté et maintenant on veut seulement accepter le point 1 des conclusions. Il estime que l'on va se mettre en contradiction juridiquement. Il pense que ce point aurait dû être présenté avant.

M. Philippe-Jean PERRET confirme les propos de Mme Carron et M. Udasse. Il pense que la ville de Nyon va se tirer une balle dans le pied si elle n'accepte pas des accords signés à une autre époque. On peut refuser, mais il y aura des conséquences financières à assumer.

M. Jacky COLOMB ne pense pas que la commune doit un aménagement aux propriétaires de la parcelle, mais elle doit garantir l'accès. Tout est dans l'interprétation. On pourra toujours garantir l'accès, vu que la limite de propriété est au bord de la route.

M. Maurice GAY comprend que l'on n'a rien à dire puisque tout a été décidé. Il estime que le Conseil est souverain et peut prendre des décisions. Il aimerait connaître les conséquences financières et souhaite avoir un ordre de grandeur pour savoir à quoi l'on s'engage.

M. Philippe-Jean PERRET précise que la question a été posée, mais aucune réponse n'a été donnée. En cas de non-respect d'un accord, des dommages et intérêts vont être demandés, mais cela ne peut pas être chiffré.

M. le Municipal Olivier MAYOR estime qu'il faut distinguer les deux choses. Il y a le principe de l'achat des parcelles et ensuite son aménagement. Il faut être cohérent. A partir du moment où le Conseil décide de les acquérir en vue des aménagements expliqués plus tôt par M. le Syndic, la cohérence veut que nous respections la convention. Il confirme que l'on ne peut pas chiffrer le non-respect de la convention, mais sans parler de chiffres, les dégâts d'image provoqueraient une difficulté à signer d'autres accords ultérieurement.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est refusé par 52 non, 34 oui et 4 abstentions.

La discussion générale sur le rapport est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui, 13 non et 10 abstentions :

1. d'accorder un crédit CHF 353'200.- pour la division et l'acquisition des parcelles inscrites dans le périmètre du plan de quartier Morâche, dépense qui sera à porter au compte N° 9143.20 - dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans;
2. d'accorder un crédit de CHF 512'000.- TTC pour la réalisation des accès aux bâtiments N° 4 et 5 dudit plan de quartier, dépense qui sera à porter au compte N° 9143.20 - dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

9. *Rapport N° 98 concernant la mise en place d'un service de livraison à domicile – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 95'800.- TTC.*

Rapporteur : M. Brian JACKSON

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY recommande de revenir aux décisions du préavis et de refuser l'amendement proposé par la commission. En effet, si l'on reprend le préavis déposé, l'étude demandée par l'amendement a été faite par un professionnel, ce qui a été

clairement mentionné dans le préavis. Cette étude a conduit finalement à proposer un service de livraison à domicile car il ressort que l'offre pour le transport de personnes âgées ou handicapées semble suffisante avec différents autres services et qui auraient fait double emploi. Pour les pendulaires, au vu de la réorganisation de la desserte des transports publics dès 2014, si l'on prend les lignes régionales et urbaines, l'ajout d'un service supplémentaire s'est montré onéreux et non justifié. Par ailleurs la desserte actuelle du centre-ville, du fait de sa proximité immédiate avec la gare CFF, pôle principal des transports publics, peut être jugée satisfaisante. Quant à la demande formulée dans ce postulat de mettre en service des bus électriques, l'entreprise des TPN a étudié cette possibilité il y a quelques années pour des allers-retours entre les CFF et le quartier de Rive. Selon les TPN, il est possible de mettre en place un tel service, mais cela coûte au minimum CHF 500'000.- de couverture de déficit pour la commune pour un seul bus, or il en faudrait deux, et deuxièmement, le transport à la demande n'est pas possible, car illégal pour des questions de sécurité. Toutes ces raisons ont poussé la Municipalité à ne pas entrer en matière sur la proposition du postulat de M. Jenefsky mais elle propose une solution pour le seul créneau pas encore à disposition, soit les livraisons à domicile, qui remplirait en partie les demandes de M. Jenefsky. Une étude supplémentaire n'amènera rien de plus.

M. Philippe GLASSON pense que l'on prend le problème par le mauvais bout. Il estime qu'il n'y a plus rien à livrer dans cette ville. L'essentiel du tissu commercial local sont des opticiens, des coiffeurs, des agences immobilières. Dès lors il n'y a rien à livrer. La question n'est pas de livrer à domicile, mais la réactivation du tissu commercial local. Tant qu'on aura un tissu qui s'appauvrit chaque année, on n'arrivera pas à justifier un service de ce type. Il s'étonne que l'on prenne le problème par ce bout parce que les grandes structures commerciales peuvent assurer ces livraisons sans que la ville y contribue.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 62 non, 18 oui et 9 abstentions.

La discussion sur le rapport est ouverte.

M. Jean-Robert DOUSSE, en tant que membre de la commission, précise qu'il n'a pas signé le rapport et n'a pas voulu faire de rapport de minorité, mais abonde dans le sens de M. Glasson. En effet, maintenir l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite, dynamiser l'activité des commerces sont les principaux objectifs de ce préavis. Lors de la première séance de la commission, il a demandé combien de personnes âgées ou à mobilité réduite l'on dénombre dans la commune, quel est le pourcentage de population yonnaise dans les commerces, à combien se monte le panier moyen d'une personne âgée ou à mobilité réduite auprès d'un commerçant et si un sondage auprès des commerçants pour un tel service avait été fait. Il n'a reçu aucune réponse à ces demandes et a fait un petit sondage. Premièrement, il estime, en fonction du nombre de paniers offerts par la commune à Noël, qu'il y a 1400 personnes à mobilité réduite dans la commune. Deuxièmement, il estime que seul 30% de la clientèle est issue de la commune, les autres proviennent du district. Troisièmement, en sondant les artisans actifs dans les métiers de la bouche, il ressort clairement qu'un panier moyen se chiffre à 40.-. S'il est vrai que la Municipalité a pris le temps d'exposer son projet lors de la dernière assemblée de la SIC, aucun sondage ni feedback n'a été mené quant à la faisabilité ou au financement auprès des commerçants. Or, il en ressort un désintérêt quasi général de la majorité des artisans pour les motifs suivants : perte de qualité du produit car bon nombre d'entre eux (viande, laitage, gâteaux à la crème...) doivent être impérativement gardés dans la chaîne du froid. Le moyen de transport à disposition n'ayant pas de bac frigorifique, la chaîne du froid ne sera pas respectée. Perte de temps et financement trop onéreux, remplir un formulaire, stocker le panier dans une chambre froide, contacter un coursier, rappeler le coursier le cas échéant, représente du tracas. Pour le prix d'un panier de 40.- la taxe à charge des trois acteurs représente 13.- soit près du tiers du panier. Pire, seul le dernier maillon des commerçants paiera les 4.-, une pénalité de 10% dans le meilleur des cas. Manque cruel de potentiel, car à Yverdon (28'000 habitants), après 3 ans d'exploitation, le coursier a facturé 3000 prestations soit 9,15 par jour ouvrable. Il se demande quel chiffre envisager pour une ville de 18'000 habitants. Le concept est parti d'une bonne intention, mais les initiateurs manquent cruellement de bon sens, de professionnalisme et de vision d'ensemble. En période d'austérité, il estime sage de réfléchir deux fois avant d'investir

quelques CHF 100'000.- sans compter que la Municipalité viendra prochainement demander un crédit supplémentaire pour une cellule de froid, rien n'étant prévu pour le stockage des denrées alimentaires devant être conservées à 3°. Aussi, il demande de penser en tant que chef d'entreprise et de se poser les questions suivantes : est-il raisonnable d'investir CHF 100'000.- dans un projet qui n'est pas soutenu par la majorité des commerçants, le montant du crédit ne serait-il pas mieux investi dans la culture ou dans le sport. Le refuser n'est en rien un frein au concept de la mobilité. Il serait souhaitable de renvoyer ce dossier à la Municipalité afin d'approfondir le sujet et éventuellement le porter devant le Conseil Régional. Il incite les Conseillers à refuser le projet et demande le vote nominatif électronique.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG se demande également ce qu'il reste à livrer et pense que les bonnes choses qui pourraient être livrées devraient être conservées en bon état ce qui semble difficile. De plus, elle se demande à qui ce service serait destiné, pour les personnes âgées il existe déjà de tels services, mais cette proposition s'adresse peut-être aux personnes en bonne santé qui ont la paresse de porter leurs commissions. Il n'est pas nécessaire de faire tout le travail à leur place, cela représente beaucoup de complications pour pas grand-chose.

M. Claude FARINE ne comprend pas, car il estime que c'est une mesure qui pourrait aider les commerçants et qui serait à même d'améliorer quelque peu la situation. Il pense que c'est une mesure que l'on peut prendre, contrairement à d'autres aides directes. Cela dit, il fait remarquer à M. Glasson que cela concernerait également les deux grandes surfaces, Manor et Migros, et trouve qu'il s'agit d'une mesure intéressante qu'il demande de soutenir.

Mme Jessica JACCOUD revient sur la dimension sociale de ce projet. Elle regrette que l'ouverture de l'exploitation de ce service à une structure de réinsertion sociale et professionnelle, soit suspendue pendant les trois premières années. Avec un soutien logistique d'un service de cyclo-messagerie dès la mise en place du service, cette ouverture aurait pu offrir du travail à des personnes défavorisées qui auraient bénéficié d'une expérience valorisante. Elle serait reconnaissante à la Municipalité de traiter à nouveau cette question afin qu'elle puisse apporter une touche sociale à ce projet.

M. Pierre WAHLEN ne comprend pas les commissions dont des personnes ne signent pas le rapport, voire qui en signent deux comme pour le rapport 101. Il rappelle qu'il existe toujours la possibilité de faire un rapport de minorité ce qui permettrait de gagner du temps en plénum. Il souhaite que les commissaires qui ne partagent pas l'avis de la majorité, fassent un rapport de minorité. Ceci dit, il estime que l'on veut essayer de faire revivre le centre-ville, soutenir les commerçants et, s'il ne s'agit sans doute pas de la panacée, il s'agit d'un progrès et montre un soutien aux commerçants. Il précise que les familles avec des enfants pourraient en bénéficier, ou des personnes ne désirant pas porter de lourds objets et pas uniquement des personnes âgées. Nous avons trois ans pour l'expérimenter, on en tirera les conclusions le moment venu.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY comprend la demande de Mme Jaccoud et signale qu'à Genève, le système utilise ce type de programme mais il s'agit d'une toute autre organisation. Elle rappelle que cette demande est issue du Conseil communal, de M. Vogel, qui n'est par ailleurs pas intervenu pour défendre son projet, ce qui l'étonne. Elle encourage les Conseillers à voter les conclusions du préavis.

M. David VOGEL signale que M. Wahlen a pleinement exposé sa vision des choses et que ce service n'est pas seulement destiné aux personnes âgées. D'autre part, il souligne que l'idée est de faire ce test sur 3 ans et si le système ne fonctionne pas, on pourra simplement le supprimer. Quant à la remarque de M. Glasson, il partage son avis, mais ce problème n'empêche en rien de faire quelque chose pour les autres. Il rappelle enfin qu'en période électorale, tous les partis, de gauche à droite, veulent sauver les commerçants du centre-ville, animer le centre, mais dès qu'il y a une proposition concrète cela devient plus difficile.

M. Philippe GLASSON trouve dommage que l'on prenne un canton à CHF 500 millions de déficit, en l'occurrence Genève, comme exemple. Par contre si l'on veut voter des emplois pour chômeurs, il n'y voit pas de problème, mais il y a une erreur d'attribution des fonds. Ensuite, il rappelle que le Conseil est intervenu plusieurs fois avec des propositions très

concrètes, comme celle de nommer un directeur, comme un directeur de centre commercial, et de considérer et animer le centre-ville comme tel. Enfin, il pense que c'est plus en régulant les loyers que l'on pourra aider les commerçants et pas en leur fournissant des moyens de transport dont ils ne veulent pas et qui vont livrer des produits pourris ou périmés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 5 personnes soutiennent le vote nominatif électronique, celui-ci se trouve en annexe.

Au vote, le Conseil décide par 53 non, 20 oui et 4 abstentions :

- de refuser les conclusions du préavis

10. Rapport N° 100 concernant le Programme des Investissements Régionaux. Approbation de la mise en œuvre et demande d'un crédit d'investissement de CHF 7'660'000.-

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 67 oui, 7 non et 5 abstentions :

1. d'approuver la mise en œuvre du Programme des Investissements Régionaux ;
2. d'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de quatre années de 2014 à 2017 ;
3. d'assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le Conseil intercommunal dès la date d'entrée en force du PIR et jusqu'à fin 2017 ;
4. concernant le financement des investissements par l'intermédiaire des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation, de prendre l'année en cours pour établir la facture finale, par exemple impôts 2014 pour le décompte 2014 ;
5. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 7'660'000.- pour la réalisation du Programme des Investissements Régionaux pour les années 2014 à 2017. Ce montant sera porté au compte N°9143-20 – *dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 25 ans.

11. Rapport N° 101 concernant le réaménagement de la Route du Stand – Demande de crédits destinés aux travaux d'aménagement routier, paysager et mobilité douce pour un total de CHF 380'000.- TTC et aux travaux d'infrastructure des Services Industriels pour un montant de CHF 116'000.- HT.

Rapporteurs : M. Jacky COLOMB pour le rapport de majorité
M. David SAUGY pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI rappelle que selon le préavis 134 / 2009, un crédit de Fr. 640'000.- a été voté pour entretenir toute la longueur de la route du Stand. Actuellement nous avons à légiférer sur un petit tronçon de cette route. Ce tronçon a été refait à neuf, avec toute l'infrastructure il y a environ 20 ans et se trouve en bon état. On peut dès lors se poser la question pourquoi la Municipalité a abandonné la remise en état du reste de la route du Stand qui était urgent en 2009. Par ailleurs, lors de l'étude de la route des Tattes d'Oie, le Municipal a expliqué qu'il s'agissait d'un tronçon test avant d'entreprendre les autres tronçons. De plus, le projet prévoit un arrêt de bus à l'endroit où débouche le chemin de la Barillette, ce qui

obligera les automobilistes à attendre sur la voie ferrée et supprimera l'arrêt des voitures devant l'éco-point. Les camions qui viendront vider les bennes s'arrêteront également sur la route et créeront ainsi des bouchons. Tous ces éléments soulèvent bien des questions qui ne sont actuellement pas résolues. Il estime qu'il serait d'ailleurs intéressant de connaître les critères de sélection des routes à réfectionner.

Tenant compte de ces éléments, il lui semble actuellement précipité d'entreprendre ces travaux, et il invite le Conseil dans l'état actuel du projet, à refuser ce crédit.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG pense que l'Exécutif applique la devise « gouverner c'est prévenir et gouverner c'est prévoir », donc il prépare les développements qui vont avoir lieu ces prochaines années et prévient un certain nombre d'accidents. Elle pense qu'il est nécessaire de ralentir les véhicules pour sécuriser les usagers des transports publics qui montent et descendent des bus. Concernant la suppression des 7 places de parc, elle rappelle que le soir et le week-end, il y a la possibilité de garer sur les places de l'école et sinon, il y a également un chemin où le parking est libre. Elle relève que sur 200m les jeunes traversent partout et n'importe où. La visibilité n'est pas bonne et certaines voitures vont vraiment trop vite. De plus, il y a un trottoir tellement étroit, que deux personnes ne peuvent pas marcher de front. Elle ne trouve pas grave le manque de place de parc à l'éco-point car le concept voté incite les gens à aller à pied mener leurs déchets. Quant au marronnier, il est bien vieux et sera remplacé par des arbres plus jeunes. Enfin, elle estime que l'on ne peut pas tout mettre du côté de la route de Divonne qui est déjà bien chargée.

M. Pierre WAHLEN, au sujet des conclusions du rapport de minorité, estime que ce n'est pas une utopie, mais une nécessité. Les personnes qui ont assisté à la présentation de la campagne de comptage ont pu comprendre que l'on a réussi à inverser la tendance qui fait que l'augmentation de population et des emplois à Nyon n'est pas parallèle à l'augmentation des véhicules. Cette augmentation a été compensée par une augmentation d'utilisation des transports publics. On ne pourra pas accueillir dans la ville tous les automobilistes qui aimeraient venir, c'est strictement impossible. C'est une volonté politique claire que nous devons viser avec les efforts consentis, soit d'enrayer l'augmentation constante du trafic individuel motorisé. Ce n'est pas par la force que nous y arriverons mais en renversant la hiérarchie. Dans les années soixante, on a fait des autoroutes pour favoriser le transport individuel, aujourd'hui, il s'agit de mettre d'abord les transports publics en avant et il faut renverser les priorités, c'est ce que propose le projet. Il rappelle que nous sommes au XXI^e siècle et nous devons accompagner ce changement.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que le Conseil a voté, par le passé, des crédits d'extension routiers. On l'avait fait pour les Tattes d'Oie, la route de St-Cergue et celle du Stand. On attribuait un crédit au service pour poser du goudron d'une manière très rudimentaire, juste pour refaire la route. Fort heureusement, cette pratique a cessé, cela passe désormais par le biais de préavis qui permettent à chacun de s'exprimer. Si le Conseil ne vote pas ce préavis, le service a CHF 640'000.- à disposition pour poser simplement du goudron. Il faut maintenant choisir entre quelque chose d'un peu plus élaboré ou simplement une réfection de la route. La Municipalité demande une rallonge pour faire un aménagement cohérent et utile.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise les enjeux principaux. Il s'agit avant tout de la construction d'un arrêt de bus de la ligne urbaine 801 qui passe par cette route, qui pourra s'arrêter là-bas et qui sera utile par rapport au développement de cette école. Il rappelle les préavis votés dans lesquels il y avait déjà un arrêt de bus à cet endroit et l'enjeu de le faire pendant les vacances scolaires, surtout la partie lourde et bruyante. Le projet a été vu avec M. Produit, le directeur de l'école, qui a demandé quelques modifications qui ont été apportées. Il précise qu'il ne décourage pas la voiture, mais tout au plus l'encourage un peu moins, ce qui favorisera la fluidité du trafic. Ces aménagements apporteront plus de sécurité sur ce tronçon qui voit une nette augmentation de son trafic, il est dès lors important de voter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 45 voix pour le rapport de majorité, 39 voix pour le rapport de minorité et 4 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la route du Stand intégrant la mobilité douce et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. à cet effet, il lui est accordé les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :
 - a) un montant de CHF 1'020'000.- TTC sera porté au compte N° 9143.20 - dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans, dont à déduire CHF 640'000.- TTC issus du préavis N° 134/2009.
 - b) un montant de CHF 14'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tensions sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans.
 - c) un montant de CHF 102'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables en 20 ans

12. *Préavis N° 104 concernant le Règlement de la Commission permanente aux affaires régionales.*

La discussion est ouverte.

M. Gregory DURAND signale que les commissaires ont été désignés lors de la séance précédente et la date de la réunion a été avancée afin de pouvoir déposer le rapport lors de la séance du mois de juin pour que la commission soit efficace dès la rentrée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. *Préavis N° 106 concernant une demande de crédit de CHF 72'900.- TTC (dont à déduire CHF 29'200.- de subvention cantonale) pour la construction d'une installation de filtration de lactosérum (petit lait) au chalet des Fruitières de Nyon.*

La discussion est ouverte.

M. Jean-Robert DOUSSE demande aux commissaires de signaler au propriétaire des Fruitières de Nyon de bien vouloir contacter le seul et unique magasin de fromages de la ville, pour qu'il puisse vendre ses produits.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. *Préavis N° 107 concernant l'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours – Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. *Rapport municipal N° 108 en réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Véronique Bürki-Henriod et Roxane Faraut-Linares concernant l'avenir du centre-ville.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. *Rapport municipal N° 109 pour une politique communale de la jeunesse répondant au postulat de Mme Margaux Carron et consorts du 10 décembre 2012 « Pour la création d'un lieu dédié aux jeunes. »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 110 concernant la création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 111 concernant le complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens – Demande de crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau de la plus ancienne salle de gymnastique et du théâtre.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. *Préavis N° 112 concernant les comptes et la gestion 2012.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Motion de Mme Aline ANGELI et M. Claude FARINE intitulée « Pour le développement rapide d'un réseau de pistes cyclables et la promotion de de la mobilité douce. »*

Mme Aline ANGELI a bon espoir pour cette motion car le Conseil d'Etat va prochainement déposer un préavis pour une somme de CHF 13.3 millions pour soutenir les communes dans le développement des pistes cyclables et elle espère que ce dossier avancera enfin.

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE rappelle qu'il a dit qu'un jour on sera tous à vélo à Nyon. Il remarque que l'on fait des aménagements pour les cyclistes, mais il n'y a aucun règlement. Ils peuvent faire ce qu'ils veulent et roulent comme ils veulent. Il demande que cette motion soit accompagnée d'un règlement car il y a 30% de morts en plus avec les vélos électriques.

M. Sacha SOLDINI rappelle qu'il a déposé une motion pour un jardin de la circulation pour laquelle il attend toujours une réponse.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT intervient par rapport à la forme. Pour la Municipalité il s'agit d'un postulat et non d'une motion, comme les deux points suivants. Il rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet, c'est le Bureau qui aura la tâche de déterminer si un texte est une motion ou un postulat. En attendant, il rappelle que, basé sur les articles 30 et 31 de la Loi sur les Communes, le postulat peut porter sur des objets de compétence du Conseil ou de la Municipalité. Une motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil. Dans ce cas, il y a un mélange, mais beaucoup sont strictement de compétence municipale. Il propose de transformer cette motion en postulat, sachant que cela ne changera en rien à la qualité de la réponse qui sera apportée, ni à la volonté politique de la Municipalité par rapport à ce domaine, mais il s'agit de respecter une règle, soit qu'il s'agit d'un postulat mais pas d'une motion.

Mme Aline ANGELI maintient ce texte sous forme de motion car le sujet prend beaucoup de retard et la motion est plus contraignante.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il ne s'agit pas de l'importance du sujet, ni de la qualité de la réponse qui sera donnée ou de la volonté politique sur le sujet, mais il s'agit de déterminer ce qui est de compétence du Conseil ou de la Municipalité. Certains points sont strictement de compétence municipale. La réponse sera de toute façon identique.

A contrecœur, Mme Aline ANGELI transforme sa motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

21. Motion de M. Christian PUHR & Consorts sur le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services Industriels de Nyon.

M. le Président étant signataire de cette motion, il passe la présidence au 1^{er} Vice-Président, M. Yves GAUTHIER-JAQUES.

En préambule, M. Christian PUHR donne quelques explications à cette motion. Il signale que les signataires de la motion intitulée « Le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services Industriels de Nyon » estiment que la ville de Nyon pourrait se procurer entre 30 et 40 millions de francs suisses, lui permettant de financer un programme spécifique d'investissements, sans pour autant devoir brader une partie de son patrimoine. Le scénario proposé pour atteindre cet objectif comprend trois étapes :

La 1^{ère} consiste à transformer les Services Industriels en société anonyme et de doter cette dernière – qu'ils définissent par Services Industriels SA ou SISA – d'un capital-actions à définir. Pour les besoins du scénario qu'ils ont retenu, ce montant a été fixé à 20 millions de francs. Les statuts de SISA, à approuver par ce Conseil, prévoient que la ville de Nyon doit en tout temps conserver au minimum 51% du capital-actions, de manière à assurer que la politique d'affaires poursuivie par SISA soit dans l'intérêt de la ville et de ses habitants ;

La 2^{ème} étape prévoit la vente de TRN SA à SISA. Selon les calculs auxquels ils ont procédé, cette opération pourrait rapporter à la ville autour de 15 millions de francs. L'acquisition serait financée par le recours à l'emprunt auprès de banques ou investisseurs institutionnels ;

La 3^{ème} étape, dont la réalisation dépendra des besoins de financement dans les années à venir, autorise la ville à vendre en une ou plusieurs étapes jusqu'à 49% du capital-actions de SISA, en priorité aux clients de SISA dans le district. Cette opération pourrait rapporter un montant de l'ordre de 20 millions de francs. Les habitants ainsi que les commerces et sociétés de la ville et du district pourraient ainsi devenir clients-actionnaires de SISA au lieu d'être seulement clients comme aujourd'hui. Dans sa totalité, cette transaction pourrait rapporter à la ville entre 30 et 40 millions de francs, à investir en priorité dans des opérations immobilières dans le but de donner une nouvelle vie au centre-ville et d'y offrir des logements à loyer abordable aux jeunes Nyonnais qui aujourd'hui, faute de moyens suffisants, sont contraints de quitter la ville alors qu'ils représentent notre avenir et que nous devrions tout faire pour les garder. Afin d'assurer une utilisation adéquate des fonds levés par le biais de l'opération proposée on pourrait envisager la création d'une fondation ou toute autre structure similaire. Il souhaite encore apporter la précision suivante : cette proposition se base sur des éléments, constatations et hypothèses qui sont définis dans l'annexe de la motion. Dans leur analyse les signataires n'ont pu se baser que sur les documents officiellement disponibles (rapports de gestion, budgets et comptes de la ville). Les aspects fiscaux d'une telle restructuration n'ont ainsi pas été pris en compte et la démarche décrite dans cette motion a pour seul but de demander à la Municipalité de se pencher sur sa faisabilité et de soumettre à ce Conseil une proposition allant dans le sens proposé.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne du dépôt de cette motion. En effet, il y a déjà eu deux commissions qui ont planché sur la gouvernance des SI, les deux commissions se sont prononcées contre et il ne comprend pas que l'on revienne là-dessus. Si cette motion va à une commission, il propose que l'on étudie la dissolution de TRN et la fusion du téléseu

dans les Services Industriels. Il met la bonne gouvernance de TRN en doute et préfère que le Conseil se prononce sur la bonne gouvernance des SI.

M. David SAUGY souhaite que la motion soit renvoyée à une commission et que la COFIN se prononce également sur les aspects financiers.

M. Yves FROIDEVAUX invite M. Pühr à transformer sa motion en postulat. L'article 42 de la Loi sur les Communes, précise que la Municipalité est chargée de l'administration des services publics et notamment des SI. Il s'agit donc d'une compétence municipale et ne peut, dès lors, pas faire l'objet d'une motion. De plus, il est surpris de lire que les statuts de la SA seraient validés par le Conseil communal, et se demande en vertu de quel article, le Conseil devrait valider des statuts. Par ailleurs, il estime que cette proposition n'est ni financièrement intéressante, ni écologiquement profitable, ni socialement favorable, trois piliers que les Verts défendent. Ce n'est écologiquement pas intéressant, parce que la maîtrise des énergies est un défi extrêmement important pour l'avenir, les collectivités publiques doivent garantir un approvisionnement à l'ensemble de la population et une privatisation, même partielle, ouvre une porte à des dérives qui l'inquiètent. Il faut investir dans des énergies propres qui ne sont pas forcément très rentables, mais qui sont l'avenir. Il a quelques doutes que cette proposition aille vers une approche écologiquement responsable. Financièrement, il pense que c'est peu intéressant, car aujourd'hui les SI apportent une manne financière relativement importante et trouver un investissement qui rapporte autant est difficile. La dette coûte beaucoup moins cher que ce que rapportent les SI en pourcentage. Il ne voit aucun intérêt financier à court terme.

M. Christian UDASSE a un gros problème car le PIR coûte très cher et l'on ne peut rien faire. Le Conseil vient de voter plus de 7 millions et il n'y a rien pour contrecarrer. Dans cette proposition, la Municipalité étant majoritaire dans la SA, elle pourrait faire valoir son point de vue pour les questions sociales ou écologiques. Par ailleurs, il préfère que cette proposition aille en commission et en COFIN afin de pouvoir étudier le côté financier en tenant compte de ce que rapportent aujourd'hui les SI.

M. Christian PUHR, selon les définitions des postulats et motions, estime que cela pourrait rester une motion. Toutefois, si M. le Syndic estime qu'il s'agit d'un postulat, il ne veut pas s'y opposer, afin de faire avancer l'affaire. Par ailleurs, il signale à M. Hanhart que ce n'est pas parce qu'un tel sujet a été refusé deux fois, qu'il ne faut pas le représenter. Il précise encore que ce type de SA existe dans d'autres communes et il n'a jamais été question de coupure d'approvisionnement pour cause de détention en mains privées. Dans cette proposition on garde la majorité du capital, donc la maîtrise, et l'idée est de limiter l'actionnariat aux clients du district. D'après les calculs qu'ils ont effectués, ils arrivent à un montant de 30 à 40 millions, ce qui n'est pas négligeable. Il transforme sa motion en postulat.

M. Jacky COLOMB pense que ce n'est pas le moment de développer tous ces arguments, c'est à la commission d'en débattre.

Mme Jessica JACCOUD précise que les questions de majorité peuvent être multiples dans une SA, notamment quand des décisions sont prises à la majorité dite qualifiée et donc un 51% ne permettrait pas aux pouvoirs publics de détenir une telle majorité.

M. Christian PUHR en est conscient.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission. M. Yvan CORNU estime également nécessaire la consultation de la COFIN.

M. le Président reprend son poste.

22. Motion du groupe des Verts pour une nouvelle urbanité.

M. Pierre WAHLEN pense que le schéma directeur évoqué plus tôt va à la rencontre d'une série de textes déposés, comme la révision du plan directeur, la révision de la police des constructions et cette motion s'inscrit dans la droite ligne de cet attendu schéma directeur.

Suite à la présentation des comptages, il rappelle que si les voiries permettent effectivement le déplacement des personnes et des véhicules, c'est un élément nécessaire, mais pas suffisant. Les rues doivent arriver à recoudre cette ville déchirée qui a besoin de liens. Et si le centre-ville va si mal, c'est parce que la ville elle-même va mal et, qu'à travers cette réflexion sur les rues et les places, on pourrait peut-être recoudre cette ville disloquée et refaire un lien social. Pour ce faire, il précise qu'il attend de ses vœux depuis des années, la commission politique de l'urbanisme qui pourrait être à-même de faire le lien entre la Municipalité et le Conseil. Suite aux discussions précédentes, il transforme cette motion en postulat et souhaite qu'il soit envoyé directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, la majorité du Conseil demande le renvoi à la Municipalité.

23. *Postulat de Mme Josette GAILLE et M. Maurice GAY pour une déchèterie au service de la population.*

La discussion est ouverte.

M. Fred TSCHUY estime que ce postulat soulève quelques questions intéressantes concernant les déchets plastiques. Néanmoins, si l'on installe une benne à chaque éco-point, cela peut engendrer des problèmes de tri avec des conséquences financières. La problématique sociale posée par le postulat mérite quand même d'être étudiée. Il propose que ce postulat soit envoyé à une commission.

M. Jean BISCHOFBERGER demande aux postulants si les argumentaires ont été copiés de la pétition de M. Rashiti déposée avec 453 signatures à la Municipalité.

M. Jacky COLOMB pense également qu'il serait judicieux d'envoyer ce postulat à une commission et estime que l'on prend le problème par le mauvais bout. Il ne s'agit pas de mettre une ou des bennes à plastique, mais de trouver une filière de valorisation pour cette matière. Alors, il sera très utile d'avoir des bennes. Par contre, si c'est pour les incinérer à grands frais, cela devient inutile.

Mme Josette GAILLE rappelle qu'une commission va juste décider d'envoyer ce postulat à la Municipalité ou non. C'est lors du dépôt du préavis ou rapport que l'on pourra réellement discuter du cas, ce qui signifie que l'on perd du temps.

M. le Municipal Olivier MAYOR estime que Mme Gaille veut faire passer un message politique. Il trouverait intéressant de passer par une commission pour savoir sur quoi le Service doit travailler, donner une orientation claire à l'Exécutif. Il s'agit d'une décision politique.

M. Maurice GAY comprend la volonté de M. le Municipal, néanmoins, le Règlement dit clairement que la commission décide de son intérêt et ne débat pas sur des questions de fond. Il s'agit effectivement d'une question très politique, mais la population a un réel problème avec les sacs blancs lorsqu'ils partent en vacances. Concernant le plastique, il semble qu'il existe des filières de recyclage et il demande à la Municipalité, puisqu'il s'agit clairement d'une tâche de sa compétence, de proposer quelque chose.

M. Jean-Claude MERMILLIOD estime que cette proposition est faite pour tuer la taxe au sac. Dans les sacs blancs, il ne reste plus que le plastique des emballages. Mettre une benne à plastique c'est tuer la taxe au sac et supprimer tous les revenus à la commune. Par contre l'idée d'une benne pour les sacs blancs à la déchèterie est intéressante.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG relève que si les postulants avaient accepté en août 2010 le premier projet de déchèterie à l'Asse avec des installations en suffisance, adaptées à la population de la ville, avec 25 catégories de déchets différents, on ne serait pas en train d'avoir cette discussion.

M. Maurice GAY lui signale qu'il avait âprement défendu cette déchèterie. Quant à la remarque de M. Mermilliod, il l'informe qu'il ne s'agit de faire disparaître cette taxe au sac, mais si l'on a des déchets que l'on peut recycler, il faut le faire. Même s'il s'agit de les brûler, mais que le plastique, sans le mélanger avec le reste dans les sacs blancs, c'est préférable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

24. *Postulat du groupe socialiste au sujet des toitures végétales.*

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART signale qu'il demande depuis plus de 10 ans de revoir le règlement de la police des constructions. Juste après son élection, M. le Syndic le lui avait encore promis, mais il attend toujours. Il s'agit typiquement d'un article qui devrait être dans le règlement des constructions. Il souhaite savoir quand celui-ci sera fait.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La majorité, 40 oui, 31 non et 5 abstentions, renvoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

25. *Réponse à l'interpellation de M. Victor ALLAMAND intitulée « Quid des stationnements souterrains ? »*

Point retiré de l'ordre du jour.

26. *Interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Quel avenir pour le système de vélo en libre-service ? »*

27. *Interpellation de Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD et M. Sacha SOLDINI à propos de la nouvelle politique tarifaire de la piscine de Colovray. (en annexe)*

27bis. *Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet des gens du voyage. (en annexe)*

28. *Divers en rapport avec la séance.*

Mme Christine TROLLIET, suite à cette séance et la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les Communes, se demande s'il ne serait pas souhaitable d'avoir une présentation et explications de la préfecture, pour savoir quelles sont les compétences de la Municipalité et celles du Conseil, ceci afin d'éviter d'être tout le temps en porte-à-faux avec ces questions.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond que la préfecture a prévu une information aux Présidents de Conseils. Il rappelle que la Municipalité avait proposé au Bureau de faire un document pour tous les Conseillers pour rappeler la différence entre motion, interpellation et postulat. Dans le cadre du nouveau règlement, il serait peut-être bon de le rappeler.

M. Jacques PITTET souhaite savoir ce que devient le nouveau centre de congrès avec structure hôtelière à Perdtemps et si la Municipalité a des pouvoirs pour donner des instructions pour la ruine à côté de l'hôtel Beau-Rivage.

M. Claude FARINE, suite au vote du rapport 101, demande que dans le cadre de la suppression de la dépose minute, un travail de communication pédagogique soit fait avec les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école. Il ne s'agira pas de faire une simple information sur les travaux, mais aller plus loin et faire un vrai investissement en communication.

M. Jean BISCHOFBERGER souhaite savoir de quelle manière est fait le procès-verbal, s'agit-il du mot à mot ou un résumé des débats. Ceci dépend des interventions, certaines sont

reprises mot à mot, pour d'autres, essentiellement pour les personnes qui répètent plusieurs fois les même choses, l'essentiel est écrit.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY revient sur les livraisons à domicile et signale que M. Dousse s'est exprimé en tant que commerçant et non en tant que représentant de la SIC. Il y aura des déceptions de ce côté, les commerçants de Rive ont eu un accueil très positif du projet, l'Office de la Mobilité était invité à l'Assemblée Générale de la Combe. Elle signale que lors de la Fête de Printemps, en guise de soutien aux commerçants, des livraisons à domicile seront organisées.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie le Conseil pour le travail effectué et par rapport aux votes positifs de projets importants, notamment le quartier de la Morâche et celui de la route du Stand, mais également pour le PIR qui n'a pas suscité de débat. Il s'agit d'un signal fort pour la région et il remercie le Conseil. De plus, il fait remarquer qu'il y a eu 5 postulats et 3 interpellations ainsi que 8 préavis-rapports. Pour la prochaine séance, 9 seront présentés, 3 d'ores et déjà reportés à août. Si l'on ajoute encore les rapports attendus à des postulats ou motion, ceci représente un travail important et souhaite bon courage à tout le monde.

M. le Président rappelle que tout le Conseil est invité le 10 juin pour la sérénade du Président, les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 5 juin.

A 23h. 30, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



André CATTIN



Nathalie VUILLE

Annexes : Vote nominatif rapport N° 98
Interpellation de M. Soldini et Mme Bürki-Henriod au sujet des tarifs de la piscine
Interpellation de M. Bischofberger au sujet des gens du voyage

Voting 8: Rapport 98

Type: oui/non/abstention

Results: yes

Timestamp: 27.05.2013 21:48:23

Results:	Oui:	20	25.97 %
	Non:	53	68.83 %
	Abstention:	4	5.19 %
	Total:	77	100.00 %

Individual Results:

AJVAZI Sejdija	non
ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	non
BEURET Philippe	-
CORNU Yvan	non
DEMETRIADES Alexandre	abstention
DESPONDS Vincent	-
DURAND Gregory	non
ETHENOZ Gabrielle	non
FARINE Claude	oui
FROIDEVAUX Yves	non
GARDEL Vanessa	oui
JACCOUD Jessica	abstention
KARLEN Dominique	-
KRASNIQI Sadik	non
LUGEON David	non
LUGEON Séverine	non
MARQUES Manuel	non
MORA Braulio	abstention
ROMY Clément	non
STADLER Olivier	-
SCHWERZMANN Danièle	non
THUILLARD Chantal	oui
THUILLARD Guy-François	-
TSCHUY Frédéric	oui
AUBERT Jennie	non
BISCHOFBERGER Jean	-
BOURQUI Fabien	oui
CHENEVARD Pierrette	oui
DUPUIS Pierre-Alain	-
FRACHEBOURG Jean-Marie	oui
GRAF Marlyse	non
HART Darren	non
MERMILLIOD Jean-Claude	oui
MERMILLIOD Nathalie	-
NELISSEN Bernadette	-
PUHR Christian	oui
REHOUMA Lassaad	-
RUPPRECHT Knut	-
TROLLIET Christine	-
VOGEL Jürgen	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
BOURQUI Marc	non

COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	oui
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	-
VUILLE Jean-Pierre	non
BUCHS Patrick	oui
BRAUNWALDER Alex	-
CARRON Margaux	oui
MIEVILLE Laurent	abstention
PIEREN Taïna	-
UELTSCI Bernhard	-
VOGEL David	oui
AVANTHAY Théodore	-
BIELER Eric	non
BODMER Fabrice	non
BÜRKI Véronique	non
DARBRE Florence	non
DE GARRINI Luciano	non
DOUSSE Jean Robert	non
DUFOUR Laurence	non
DUMAS Antoine	non
DUTRUY Gustave	non
FARAUT Roxane	oui
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	-
GAILLE Josette	non
GAUTHIER Yves	non
GAY Maurice	non
GLASSON Philippe	non
GUIGNET Mireille	non
JACKSON Brian	-
JOLY Régis	non
KIRCHNER Volker	oui
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	non
SAUGY David	non
TAWIL Joël	-
TRACCHIA Franco	non
WILLI Bernhard	non
AZEHNA Henrique	non
CATTIN André	-
DELLEY Stéphane	non
DELISLE Alzira	non
EQUEY Steve	non
FRANCFORT Pascal	non
FUGLISTER Jean-François	oui
GONTHIER Michel	-
GRAF Albert	non
NILSSON Hans	non
PERRET Philippe	non
SOLDINI Sacha	oui
UDASSE Christian	-

Interpellation à propos de la nouvelle politique tarifaire de la piscine de Colovray

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Construite en 1971, la piscine de Colovray attire chaque été un grand nombre de visiteurs. Qu'ils soient de Nyon ou des environs, sportifs ou amateurs de baignade en famille, plus de 86'000 personnes ont profité de ce magnifique endroit l'année passée.

Pour les habitantes et habitants de Nyon, un des atouts de notre piscine était sans aucun doute le tarif préférentiel dont ils pouvaient bénéficier sur présentation d'une carte de légitimation.

Malheureusement, ce temps-là est révolu... plus de carte de piscine, comme on l'appelait, plus de tarif nyonnais pour les entrées individuelles.

Tout cela a été remplacé par une politique tarifaire plus compliquée pour l'utilisateur, plus complexe aussi pour le personnel de la caisse.

Dans les nouveautés 2013, il y a l'introduction du tarif "famille" qui donne la possibilité de payer un tarif réduit dès 3 personnes pour autant qu'on ait avec nous un enfant de moins de 18 ans. Par contre, le rabais dû au fait d'habiter dans la commune n'est plus appliqué pour ce tarif "famille"

Comment expliquer au personnel de la caisse qu'on est accompagné de nos enfants et que ceux-ci ne portent pas le même nom que nous ? Doit-on prendre le livret de famille pour le prouver ?

Malgré que l'on puisse se réjouir que les tarifs des rentiers AVS ou AI n'ont pas augmenté (cette catégorie de personnes paie même CHF 2.00 de moins que l'année passée si ils n'habitent pas la commune), il n'en est pas de même pour la personne accompagnée de son enfant par exemple, qui verra son prix d'entrée augmenter de CHF 3.50. Et que dire du prix d'un abonnement adulte nyonnais de 12 entrées qui va augmenter lui de 40% alors que le même abonnement pour une personne n'habitant pas la ville n'augmentera pas d'un centime ?

Les bonnes nouvelles ne concernent presque que les abonnements annuels, à ce titre, une famille avec 1 enfant ne paiera plus que CHF 210.- par année contre CHF 320.- en 2012, encore faut-il qu'ils viennent 24 fois à la piscine pour que cela soit rentable.

Afin de comprendre un peu mieux cette nouvelle politique de tarification qui, espérons-le, n'aura pas d'incidence négative sur la fréquentation de la piscine, il serait souhaitable que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- 1- Pourquoi réduire considérablement les avantages des nyonnais par rapport aux autres habitants de la région sur leur piscine alors qu'ils la financent également par le biais de leurs impôts ?
- 2- Hormis Internet, qu'a-t-il été entrepris pour informer la population de ce changement de tarif en 2013 ?
- 3- Que faut-il entendre par "famille" et quels seront les moyens mis en place pour l'attester à l'entrée ?
- 4- Pourquoi ne pas doter les caisses de la piscine d'un instrument de contrôle efficace afin de vérifier qu'une personne habite la ville ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ces réponses.

Véronique Bürki-Henriod PLR

Sacha Soldini UDC

INTERPELLATION - Gens du Voyage.

En 2010 j'avais interpellé Madame la Municipale Ruey-Ray à ce sujet, en 2011 j'ai fait un postulat et tout dernièrement j'ai soumis une motion sans, je m'en doutais, aucune réponse favorable de la Municipalité par le biais de sa Municipale de la Police.

En commission, lors du débat au sujet de ma motion, auquel Mme Ruey-Ray participait, elle nous avait dit qu'elle compatissait au problème soulevé par le manque d'une place de campement, emménagée avec douches et WCs, qui devrait être mise à la disposition des Gens du Voyage sur la Côte. En l'état actuel, ces êtres humains roulent d'un camping sauvage à un autre d'où ils sont immédiatement éjectés par la force publique, causant par là même une animosité d'une partie de la population, exacerbée souvent par des commentaires de Madame Ruey elle-même, relayés par la presse. Lors de cette commission, Madame Ruey nous avait dit que sa compassion ne pouvait pas aller au-delà, le canton étant seul habilité à trouver une telle place de campement dans notre région. La commission unanime a elle aussi exprimé sa compassion et a suivi Madame Ruey dans ses conclusions: on est tous d'accord de ne rien faire puisque c'est à d'autres de le faire. C'est un peu passer la savonnette, ne trouvez-vous pas? On m'a aussi conseillé de m'adresser directement au Grand Conseil, moi un simple pékin, aller taquiner ces gourous imbus de leur importance.

Eh bien, la savonnette n'a pas été passée au canton dans le cas de ces gens du voyage suisses. La Côte du 11 avril 2013, que nous aimons bien, qui ne sont surtout pas des "indésirables" étrangers et qui se sont vus offrir une place de choix sur le parking de la piscine de Colovray. Les "indésirables" étrangers deviennent une rengaine de Madame Ruey: on les mélange à toutes les sauces, et à tous ses projets récents aussi biscornus les uns que les autres (caméras de vidéo-surveillance inutiles, interdiction de périmètre, opérations anti-drogue coup de poing, etc). Madame Ruey, vous vous êtes substituée au canton en recevant les Gens du Voyage suisses sur le parking de la piscine. Vous racontez qu'il y a obligation faite aux municipalités de recevoir ces compatriotes sur leur territoire, et "si ce n'est pas une obligation c'est un devoir moral de le faire". C'est un peu gros cela, non? Citez-nous cet article de loi qui nous enjoint de recevoir nos caravaniers suisses, en se foutant totalement des étrangers. Si vous dites, Madame, que les Gens du voyage suisses "ne nous ont jamais posé de problèmes, qu'ils font les choses dans les règles et qu'ils paient le prix de la location", vous vous lancez dans la discrimination ouverte, impliquant que les étrangers posent seuls des problèmes. Maintenant que vous êtes sur votre lancée de substitution au Conseil d'Etat, ne vous choit-il pas d'interpeller le canton, au nom de la Municipalité, pour faire avancer le dossier, suggérant un terrain adéquat dans notre commune pour accueillir TOUS les gens du voyage passant par chez nous?

Jean Bischofberger